SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE ● PÔLE EMPLOI FSU
Travail ● Emploi ● Formation ● Insertion

13 Rue Crepet, 69007 Lyon - Tél : 04 72 71 12 80

CSE du 26 Janvier 2022 : Comme les soldes en Janvier, l'établissement affiche….

- RH : « Annonce en fin de CSE », comme pour faire taire les revendications sur les manques de moyens, de la diffusion pour **fin janvier 2022 d'une soixantaine de postes pour le réseau**.
- M.r Toubeau se félicite aussi que depuis fort longtemps, ARA enregistre plus d'entrées dans la maison que de sorties. Si nous saluons cette inversion de tendance, nous constatons toutefois que depuis de nombreuses années, la gestion RH à l'économie provoque le manque de bras et le service dégradé pour nos usagers que nous vivons au quotidien.
- Crise sanitaire : la direction fait état les contaminations déclarées de 130 à 160 de contaminations sur ces premières semaines de janvier2022. Les capteurs de CO2 annoncés arrivent selon le DR en Février et seront installés dans 35 sites mais nous n'avons pas la liste. (Sites en principe ayant zone d'accueil sans ouvrant) A noter que si des demandes d'équipement pour le télétravail remontent encore, la direction pourrait satisfaire ces dernières. … (Des grands écrans pour les collègues indemnisation par exemple)
- Smartphones enrôlés pour tous : cadeau piégeant ? Cet outil permettra aux agents de disposer d'un téléphone professionnel avec deux cartes SIM (une professionnelle et un espace pour la SIM personnelle) La dotation régionale concernera tous les télétravailleurs non dotés. **Si nous estimons qu'enfin Pôle Emploi répond à une demande des agents pour ne pas user batterie et téléphone personnel, nous restons vigilants sur l'hyper sollicitation qui pourrait en résulter (dépassement horaires ?)**
- Des locaux rendus : si nous pensons normal que les m2 inutilisés soient rendus, il est **primordial que ces m2 économisés soient réinjectés financièrement dans les programmes immobiliers de sites à reloger.** Les questions de parkings sont aussi un nouveau levier d'économie pour la direction et cela nous alerte sur certaines implantations.
- Vote négatif majoritaire concernant les locaux de la DTD Allier. L'information livrée sur les locaux de Meylan évoque à ce stade déjà cette question de places de parkings dans une zone difficilement accessible en transport en commun et zone technopole avec peu de zones de stationnement

La Braderie des conditions de travail

Ce CSE portait un point sur l'examen des accidents et incidents lors du dernier trimestre 2021. Le SNU a refait une déclaration : Une semaine après le CSE extraordinaire portant sur le retour de la mission Accueil de la DG, le SNU rappelle qu'outre la volumétrie des incidents en ce début janvier 2022 sur la région, c'est **l'impact et la gravité de ces derniers** qui nécessiteraient rapidement de s'y pencher en terme de prévention des risques

Nous pouvons citer 4 incidents de la semaine dernière ayant marqué 4 sites : Grenoble La Bruyère, Villeurbanne, Tignieu, Montmélian. Outre les enjeux de sécurité que l'on perçoit (de façon collective sur les sites avec des questions de sureté pure comme l'ouverture par la force d'une porte par un DE, à Montmélian), c'est la santé des collègues après de tels évènements qui reste la question centrale dans les obligations de résultats de l'employeur. **Nous constatons qu'aucune déclaration d'accident de travail n'a été engagée par l'employeur. A-t-il donné aux collègues l'information ? Quel accompagnement sur ce sujet ?**

Ce traçage permettrait en cas de réitération d'évènements de ce type et d'un « véritable choc », une traçabilité pour la CPAM et ou la DG avec une prise en compte alors plus rapide du dossier et surtout une facilitation du regard de l'expert médical pour le taux IPP derrière et le statut de victime d'AT

Nous relevons aussi qu'aucune indication sur les retraits de poste des collègues qui peuvent être parfois bouleversés par les situations (de la peur aux pleurs, de la crainte à la terreur). Nous observons aussi des demandes circonstanciées posées par des ELD (REP et DAPE) sur des mesures visibles sur un temps X et dont les salariés concernés et élus ne savent ce qui est arrêté (Tignieu). Les demandes des agents ne sont pas plus relevées en la matière. Cette forme de silence est souvent vécue comme un déni de l'état de victime à titre individuel ou collective

Lors du CSE extraordinaire du 19/01/2022, les élus SNU ont en outre simplement demandé que l'établissement construise un plan d'actions efficient pour d'une part tendre vers la baisse des incidents et surtout que dans sa politique de prévention le risque incivilités et agressions ne soit pas banalisé par des réponses et moyens sous dimensionnés au regard du contexte réel vécu

- **Braderie aussi dans les pratiques de nos collègues du CRE.**

Les orientations et objectifs confiés par la DG à ce service visent aujourd'hui à ajuster sa stratégie. Comme le signale le DR, il faut appliquer les consignes du gouvernement, qui depuis quelques mois fait du demandeur d'emploi une cible de politique sociale. Les collègues doivent désormais faire tourner la requête nationale autour des métiers en tensions et les sortants de formation, ceux en projet reconversion, ce qui devrait fournir 50 à 60 % des publics à contrôler. Le rythme du contrôle doit s'accélérer, sans doute pour bâtonner le maximum de demandeurs et ainsi en sortir le plus possible des inscrits. 20 à 30 % des contrôles seront aléatoires. L'orientation remobilisation est évaluée à 20 %. Dans les documents fournis, simplification des processus avec dans le même temps, envoi du questionnaire et invitation entretien, sur une période ramenée à 3 mois. Ce raccourci de délai nous apparait encore plus comme une intensification de ces derniers uniquement à des fins électoralistes, ce qui était déjà le cas avec la réforme de l'assurance chômage qui s'en prend aux plus précaires que l'on rend responsables de leur situation. Pour flatter un électorat, le gouvernement n'a pas hésité à renier les droits des plus précaires et maintenant il intensifie la chasse aux chômeurs ; Les professionnels que nous sommes savent très bien que les demandeurs radiés suite à un contrôle le sont parce que très souvent le document n'a pas été vu sur leur espace ou qu'ils n'ont pas les moyens de se défendre. Lorsqu'on regarde les chiffres de la baisse du chômage, on se rend compte que la très grande majorité des emplois repris, l'ont été par des contrats précaires (c'est le journal Le Monde qui le dit)

- **ET une nouvelle ingénierie bâtie par une Start up** :

Un POC sur l'évaluation des savoirs êtres professionnels : 2 sites (Lyon Part Dieu et la Tour du PIN) dans la région vont tester sur une dizaine de semaine cet outil. L'outil consiste à un passage de questions via emploi store, à un moment du parcours (mec et ou mer négative, difficultés à donner des qualités pour un cv….)Si cet outil pourrait être intéressant, il risque à un moment, de se rajouter à des incontournables dans la validation d'une ORE, d'un profil, d'un contrôle….Nous avons insisté sur la nécessité d'accompagner cet exercice avec nos collègues psychologues et peut-être de le faire passer aussi lors des exercices MRS où les candidats pourraient avoir plus de temps sur ce moment d'interrogations. La direction nous rassure les résultats sont positivant…pour les demandeurs et donc tout ira bien !

- La méthode Coué ou positive attitude *: **Cliquez selon votre humeur actuelle***

- ***Annonce particulière « gestion RH statut public gratuité pour l'établissement » ?***

Nous avons alerté la direction régionale de notre saisine par plusieurs collègues de droits publics qui ont appliqué une note d'Avril 2021 pour gérer leur CET. Dans cette note, la direction a fait une coquille sur le nombre de jours mobilisable pour capitalisation au titre de l'exercice 2021. Mais la direction sermonne les collègues en leur demandant de monétiser leurs jours au lieu de les capitaliser comme certains en ont fait le choix. A cette heure, aucune réponse, aucune reconnaissance de l'erreur ….Le vide. On continue à chercher la pirouette…..

Si nous abordons ces points de façon caustique, c'est que plus que jamais notre détermination collective, soulignée par l'appel à la grève intersyndicale du 01/02/2022, montre et prouve que notre établissement et ses salariés sont malmenés par un pouvoir politique qui a fait de l'institution un bras armé de choix politiques partisans.

Pour être entendu, écouté sur les conditions de travail, le sens du travail et le service rendu aux usagers, en agence, sur les réseaux, par messagerie :

Rejoignez nous !

syndicat.snu-ara@pole-emploi.fr

https://snu-ara.fr

facebook.com/Snu-Ara

twitter.com/SnuPoleEmploi